Nations Unies A/55/60–E/2000/17

Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr. générale
19 avril 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 97 de la liste préliminaire*
Environnement et développement durable

Conseil économique et social
Session de fond de 2000
5 juillet-1er août 2000
Point 13 de l'ordre du jour provisoire**
Questions relatives à l'économie et à l'environnement

Lettre datée du 17 avril 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration faite par le Président de la République du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, au cours de laquelle il a proposé de proclamer 2003 Année internationale de l'eau douce.

La République du Tadjikistan estime que le problème de l'eau douce constitue l'un des plus graves obstacles à la réalisation du développement durable en ce nouveau millénaire.

Je vous suis reconnaissant d'avoir appelé l'attention de la communauté internationale sur cette question cruciale dans votre rapport intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXIe siècle ».

J'ai l'honneur de vous informer que, pour donner suite à l'initiative du Président de la République du Tadjikistan, nous avons fait parvenir aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies des propositions détaillées.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 97 de la liste préliminaire, et du Conseil économique et social, au titre du point 13 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Rashid **Alimov**

* A/55/50.
** E/2000/100.

00-40051 (F) 250400 260400

Annexe à la lettre datée du 17 avril 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et russe]

Proclamation de 2003 Année internationale de l'eau douce : proposition du Tadjikistan

1. L'accès aux ressources en eau douce et la gestion durable de ces ressources sont essentiels pour les secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'énergie et pour la protection des écosystèmes régionaux et mondiaux, ainsi que pour le développement durable en général.

2. Malgré l'adoption, ces dernières années, de plusieurs documents portant sur les ressources en eau douce, notamment le Plan d'action de Mar del Plata et le chapitre 18 d'Action 21 et les décisions de la Commission du développement durable, la situation reste très préoccupante, aux niveaux local, national, régional et mondial.

3. De nombreux spécialistes s'accordent à reconnaître que la durabilité des ressources en eau douce, tant en quantité qu'en qualité, pourrait être l'un des principaux obstacles au développement durable en ce nouveau millénaire. L'Organisation des Nations Unies estime que, si la tendance actuelle se confirme, les deux tiers de la population mondiale n'auront pas accès à des ressources suffisantes en eau d'ici à 2025.

4. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXIe siècle » souligne que, en prévision de l'avenir, il est indispensable que la communauté internationale prenne des mesures pour régler le problème actuel de l'eau douce. L'eau douce reste un sujet de préoccupation de première importance, comme l'ont souligné de nombreuses organisations non gouvernementales et des conférences internationales telles que la Conférence ministérielle du Forum mondial de l'eau, organisée récemment.

5. Nul n'ignore qu'en raison de l'insalubrité de l'eau, la moitié de la population mondiale vit dans des conditions d'hygiène déplorables et que, chaque année, plus de cinq millions de personnes en meurent et plus de trois millions tombent malades.

6. Le Tadjikistan pense que le problème de l'approvisionnement en eau douce n'est pas dû au manque de décisions, de recommandations ou d'accords internationaux, mais estime que des mesures beaucoup plus efficaces et concertées, soutenues par une volonté politique ferme, sont nécessaires pour appliquer ces décisions et programmes d'action en vue de mettre un terme à une situation qui menace le bien-être de milliards de personnes et fait obstacle au développement durable.

7. Pour progresser véritablement, il faudrait :

- Renforcer l'engagement politique en faveur de l'application des décisions adoptées;
- Lancer des campagnes de sensibilisation et d'information plus énergiques et plus ambitieuses sur l'importance de l'eau;
- Favoriser la mise en commun des politiques et pratiques qui ont fait leurs preuves, aux niveaux local, national, régional et international;
- Resserrer la collaboration entre le secteur public et le secteur privé et entre les communautés, les autorités locales et les gouvernements;
- Intensifier la coopération internationale, en mettant l'accent sur le rôle que doivent jouer les organisations internationales, et en particulier les organismes des Nations Unies.

8. L'expérience de ces dernières années a montré que la proclamation d'années internationales peut favoriser l'action et la prise de conscience, et donc faciliter et accélérer les progrès dans les secteurs concernés.

9. À la lumière des éléments susmentionnés, M. Emomali Rakhmonov, Président de la République du Tadjikistan, a suggéré, lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, de proclamer 2003 Année internationale de l'eau douce.

10. Le choix de 2003 s'explique par plusieurs facteurs :

- Ce sera la première année après l'examen décennal des progrès accomplis depuis le Sommet planète Terre de Rio en 1992. La question de l'eau douce fera vraisemblablement partie des domaines prioritaires de l'examen de 2002 et fera l'objet de différentes activités préparatoires et initiatives internationales organisées en prévision de cet examen. L'examen de 2002 pourrait donc stimuler l'intérêt pour l'année internationale proposée et aboutir à la formulation d'un certain nombre de propositions concrètes pour la célébration d'une telle année;
- Le premier rapport sur la mise en valeur de l'eau dans le monde devrait paraître en 2002;
- L'année 2002 a été proclamée Année internationale des montagnes. Les montagnes étant en quelque sorte les châteaux d'eau du monde, les résultats de cette Année pourraient être intégrés de manière utile aux activités de l'année internationale de l'eau douce.

11. S'agissant de l'élaboration du programme de l'année internationale de l'eau douce, on pourrait examiner les idées suivantes :

- Organiser des manifestations à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau en 2003 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, au siège des commissions régionales et dans les bureaux nationaux et les centres d'information des Nations Unies;
- Inviter les organes directeurs des organismes des Nations Unies à examiner à titre prioritaire en 2003 la question de l'eau douce dans leurs domaines de compétence (OMS : santé et assainissement; FAO : agriculture; OMI et UNESCO : sciences hydrologiques; PNUE : protection de l'environnement; etc.);
- Inviter les commissions régionales à inscrire la question de l'eau douce au programme de leurs réunions annuelles en 2003;
- Inviter les pays et les organisations internationales et régionales à organiser des réunions mondiales et régionales d'experts et de professionnels pour échanger des informations sur les expériences et les bonnes pratiques en matière de gestion intégrée de l'eau douce, s'efforcer de trouver des solutions, y compris dans des secteurs spécifiques (industrie, énergie, agriculture, usage à des fins domestiques, etc.) et encourager la création de partenariats entre le secteur public et le secteur privé;
- Inviter les gouvernements, les autorités locales et les organisations non gouvernementales à organiser des expositions et des campagnes d'information dans les écoles, les centres communautaires et autres établissements en vue de sensibiliser le public à l'importance de l'eau douce et au danger que représentent les modes actuels de consommation;
- Inviter les maires et les autorités locales à lancer des campagnes visant à trouver des solutions aux problèmes d'eau locaux. Les résultats obtenus en 2003 pourraient être communiqués, par le biais des associations, aux entités des Nations Unies concernées, comme la Commission du développement durable et les commissions régionales;
- Inviter les institutions internationales, la communauté des donateurs et les organisations non gouvernementales à lancer des projets concrets pour améliorer l'approvisionnement en eau des régions isolées et rurales;
- Inviter le secteur privé à prendre des initiatives concrètes dans le domaine de l'utilisation et de la gestion responsables de l'eau;
- Communiquer les résultats des différentes activités entreprises dans le cadre de l'année internationale à l'Assemblée générale;
- Faire figurer les résultats de l'analyse des politiques et pratiques les plus prometteuses dans des publications ou des supports d'enseignement ainsi que dans les manuels de formation pouvant être utilisés dans le cadre des activités de coopération technique et de renforcement des capacités menées par des organisations internationales et des donateurs bilatéraux.

12. La République du Tadjikistan souhaite que ces différentes suggestions donnent lieu à un débat libre et constructif entre toutes les délégations et les parties intéressées et est ouverte à toute proposition.

13. Elle compte sur l'intérêt et l'appui du Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination, des autres organismes internationaux, des organisations non gouvernementales et des grands groupes.

14. Enfin, elle souhaite que sa proposition fasse l'objet d'un débat constructif à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et que l'Assemblée adopte une résolution proclamant 2003 Année internationale de l'eau douce.